

# Promotions des filières et des produits locaux

Valoriser la production locale et encourager les calédoniens à consommer local.

## Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/organisme demandeur.

**Cette aide intervient dans le cadre :**

- du développement de nouveaux produits transformés à base de produits locaux ;
- de campagnes de communication ;
- d'accompagnement sur un événement (Foire/salon/concours) ;
- de production d'étiquettes ;
- d'impressions de livrets, flyers, signalétique... ;
- de promotion à l'export de produits locaux ;
- de communiqué de presse ;
- d'achat d'espace média... ;
- de réalisation de vidéos et d'articles...etc.

Filières concernées : Toutes filières confondues en lien avec l'agriculture et la pêche.

*Attention les démarches ne doivent pas être individuelles, elles doivent servir des besoins collectifs de plusieurs acteurs d'une filière.*

## Pièces justificatives à fournir

**Pour effectuer la demande :**

- Lettre de demande de subvention indiquant le montant de la participation
- Formulaire de demande de subvention à remplir : la liste des justificatifs à fournir est dans le

[Formulaire-de-demande-de-subvention.pdf](#) (225.82 Ko)

**Une fois, que le dossier est accepté et que la convention est signée :**

- Factures acquittées
- Bilan moral et financier de l'opération

**Amandine MARTIN**

Chargée de mission à la communication

 [260960](tel:260960)

 [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)

Date limite de reception : 13 décembre 2024